

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 319

présenté par  
Mme Victory

à l'amendement n° 265 de Mme Racon-Bouzon

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 2, après le mot :

« tutelle, »

insérer les mots :

« de deux parlementaires désignés, respectivement, par l'Assemblée nationale et le Sénat, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe majoritaire propose de créer un comité scientifique, qui sera rebaptisé conseil par notre Rapporteuse, chargé d'émettre des recommandations et de formuler toutes propositions concernant les travaux à l'établissement public de l'État qui sera créé. Bien que notre Rapporteuse proposera de fixer par décret la liste de ses membres par un sous amendement à venir, cet amendement prévoit déjà que des représentants du ministère, d'associations et des personnalités qualifiées en seront membres.

Notre sous amendement vise à réintégrer les oubliés de ce texte, à savoir les parlementaires en proposant qu'un député et un sénateur soient membres de ce conseil.